

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | Tous nos membres

Volume 3 no 62 – 1 juin 2021

Fonction publique

Le retour au bureau attendra encore un peu

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a informé le SPGQ de ses orientations quant au retour dans les milieux de travail pour le personnel de la fonction publique. Malgré le passage prochain en zone jaune puis verte, le télétravail demeurera obligatoire pour le personnel de la fonction publique.

Pour les autres unités d'accréditation, le SPGQ s'attend à ce que des mesures semblables soient adoptées.

Voici les détails fournis par le SCT.

Pour la fonction publique, et ce, peu importe le palier de couleur :

- Le télétravail demeure obligatoire jusqu'à nouvel ordre.
- Les seules personnes qui devraient se retrouver dans les milieux de travail sont celles qui doivent réaliser des activités jugées prioritaires par le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme et qui ne peuvent exercer leurs activités en télétravail.

Toutefois, pour les régions en zones jaune et verte, certains assouplissements sont apportés afin que les milieux de travail puissent être accessibles pour les employés qui rencontrent des enjeux liés à l'ergonomie, à la santé physique et psychologique ou à la pratique du télétravail.

L'application de ces orientations doit cependant s'effectuer dans le plus strict respect des mesures sanitaires en vigueur émises par la santé publique.

Plan de retour graduel à l'automne

Sous réserve des directives de la santé publique et de la situation épidémiologique, le retour graduel de l'ensemble des employés de la fonction publique pourrait se faire à compter de la date où les paliers de couleur seront retirés. Selon les grandes étapes du déconfinement présenté par le gouvernement, cela pourrait correspondre à la fin du mois d'août.

La séquence du retour graduel des employés de la fonction publique sera précisée ultérieurement.

Le retour dans le milieu de travail s'effectuera de manière progressive et par phases et intégrera la pratique du télétravail en mode hybride.

Des précisions sont à venir concernant notamment l'évolution de la capacité d'occupation maximale qui devra être respectée et les mesures sanitaires qui seront applicables.

>> Consultez les archives de nos Bulletins Dernière Heure

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)

